

## Procès-verbal d'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice 2019

Le jeudi 25 juin 2020 à 18h30, les membres de l'association Ciao Réunion se sont réunis au siège de l'association sur convocation du Président en date du 10 juin 2020. Il a été établie une feuille de présence, signée par les membres présents ou représentés, qui figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Pascal MASSONI.  
Le secrétariat est assuré par Clélia VENCO.

Le Président constate que 39 membres sont présents ou représentés. Il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation des rapports d'activité et financier relatifs à l'exercice 2019.
- Lecture et approbation du compte rendu financier pour l'exercice 2019 ; quitus au C.A.
- Nomination de nouveaux administrateurs et approbation du nouveau C.A.
- Approbation du nouveau bureau.
- Fixation et approbation des cotisations annuelles 2021.
- Approbation du budget prévisionnel 2021.
- Questions diverses.

Le Président précise que l'ensemble des documents ont été déposés au siège de l'association dans les délais impartis par la loi et publiés ce même jour sur notre site.

Le Président peut alors ouvrir les débats.

Il expose un compte rendu du festival 2019 et des autres activités réalisées : conférences, ciné-club et surtout cours d'italien.

Le Président propose de soumettre au vote le budget prévisionnel 2021.

Il tient à souligner que tous les intervenants actifs dans l'organisation des activités de Ciao Réunion, professeurs, conférenciers, administrateurs notamment exercent leurs fonctions et tâches bénévolement. Ciao Réunion ne rémunère aucun salarié et il en sera ainsi pour 2020 et 2021.

Le Président appelle à la candidature de 2 nouveaux membres au Conseil d'Administration en raison de la démission de Mme Thérèse CARATINI et de M. François DI MAGGIO pour des raisons professionnelles et familiales. Nous les remercions vivement et chaleureusement pour le travail accompli et leur présence qui nous était particulièrement agréable.

Le caractère bénévole de tous les intervenants étant clairement exposé, il est donné lecture des rapports d'activité, du compte rendu financier 2019 et du rapport financier 2019 subséquent qui laisse apparaître les chiffres suivants :

- Total des recettes : 30 237 €
- Total des dépenses : 30 157 €
- Report de ressources non utilisées d'opérations antérieures : 17 053,71 €
- Solde de trésorerie au 31/12/2019 : 17 133,68 €
- Solde positif de trésorerie pour l'exercice : 80 €

Le Président donne ensuite la parole aux membres présents.

Aucune question n'étant posée par les membres présents et plus personne ne demandant la parole, il propose de mettre aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et du rapport financier de l'exercice 2019, l'A.G. est appelée à délibérer sur leurs approbations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier de l'exercice 2019, l'A.G. est appelée à délibérer sur son approbation et donner quitus au C.A. pour tous les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'AG est appelée à se prononcer sur la candidature de nouveaux membres au CA et donner son approbation.

A ce jour personne n'a fait acte de candidature. En raison des 2 démissions, la composition du C.A se trouve modifié ainsi :

- |                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| • Antonio MANTIONE | • Jocelyne LE BLEIS        |
| • Pascal MASSONI   | • Marie-Michèle LE TOUBLON |
| • Béatrice LEGOIX  | • Olivier CHOUKROUN        |
| • Clélia CHOUKROUN |                            |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'A.G., sur proposition du C.A., est appelée à approuver le nouveau bureau qui se trouve constitué par :

- |  |  |
|--|--|
| • Antonio MANTIONE => Président          | • Clélia CHOUKROUN => Secrétaire           |
| • Pascal MASSONI => Trésorier            | • Jocelyne LE BLEIS => Secrétaire adjointe |
| • Béatrice LEGOIX => Trésorière adjointe |  |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'AG est appelée à approuver le montant de la cotisation annuelle des adhérents reste fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 25 € par adhérent, étant précisé que l'adhésion est valable une année à partir de la date du paiement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'AG est appelée à approuver le budget prévisionnel 2021 et le caractère bénévole des fonctions et prestations de tous les membres actifs faisant partie de CIAO REUNION.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h.

Fait à Saint-Denis le 27/06/2020

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président de séance



La Secrétaire de séance

